

VOUS AVEZ VOTRE
DCL OCCITAN* ?

AIDE FINANCIÈRE
À L'INSCRIPTION AU
DCL OCCITAN

80%

DES FRAIS D'INSCRIPTION
PRIS EN CHARGE

**Certifiez
vos compétences
en langue dans
un but professionnel !**

L'Office public de la langue occitane
soutient les candidats au DCL occitan*
dans les régions Nouvelle-Aquitaine
et Occitanie et prend en charge **80 %**
des frais d'inscription**.

*Diplôme de compétence en langue (DCL) occitan créé et délivré par
l'Éducation nationale validant les compétences en langue selon le
cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

**Sous réserve d'éligibilité à l'aide financière.

INFOS & CONDITIONS :
www.ofici-occitan.eu